

# FÉVRIER

RISQUE FEU D'HABITATION

Chaque année, en moyenne les incendies domestiques causent près de **500 décès** en France.

**LE SDIS 66**  
vous conseille

#### INSTALLEZ UN DÉTECTEUR DE FUMÉE

Il s'agit du DAAF (détecteur autonome avertisseur de fumée), obligatoire pour chaque logement, à la charge du propriétaire ou bailleur.

#### CHOISIR UN MODÈLE CONFORME

Marquage CE, norme NF EN 14604.

#### EMPLACEMENT STRATÉGIQUE

Installez le dans les couloirs ou paliers, loin des cuisines et salles de bain, en partie haute.

#### ENTRETIEN RÉGULIER

Tester fréquemment le DAAF. L'occupant est responsable de son bon fonctionnement.

#### DÉCLARATION À L'ASSUREUR

Informez votre assureur dès que le DAAF est installé.



Informez-vous davantage sur la réglementation en vigueur.

# — INSTALLEZ UN DAAF

